

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Aide exceptionnelle au Burundi

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'octroi d'une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires nets courants des agents civils de la République du Burundi.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'octroi d'une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires nets courants des agents civils de la République du Burundi.

Le Gouvernement issu de la transition au Burundi se trouve en effet aujourd'hui dans des difficultés de trésorerie qu'il ne peut surmonter sans une aide importante de ses principaux bailleurs de fonds. Il s'agit d'une aide de 6,18 milliards de francs burundais (soit 5 millions d'euros). Cette aide est destinée à sauvegarder la paix sociale dans un secteur indispensable au développement du pays. Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la prise en charge de 3 mois de salaires nets des agents civils de la République du Burundi, à concurrence de 5 millions d'euros -soit 6,18 milliards de francs burundais- à charge de l'Aide budgétaire du budget de la Coopération au Développement. Afin de pouvoir contrôler l'opération, la Coopération belge ne financera pas 3 mois de salaires consécutifs mais seulement un mois sur deux de manière à faire exécuter un audit externe entre chaque opération et d'éventuellement prendre en compte et corriger tout dysfonctionnement. L'opération sera grandement facilitée par le fait que tous les fonctionnaires doivent être titulaires d'un compte. La DGCD chargera la CTB (Coopération technique belge) du suivi de l'entièreté de l'opération par une convention d'expertise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe